

Président : Christian Ducos

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan Cedex

www.adourmidouze.fr

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance

Mardi 26 septembre 2023 à 18h

Salle virtuelle

ORDRE DU JOUR

I.	OUVERTURE DE SEANCE.....	3
II.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2023.....	4
III.	AFFAIRES BUDGETAIRES.....	4
	1. Décision modificative n°1.....	4
IV.	AFFAIRES GENERALES.....	5
	1. Modification de la fiche programme n°7.....	5
	2. Validation des fiches programmes n°28 et n°30.....	6
	3. Désignation représentant SAM CLE SAGE Midouze.....	7
V.	RESSOURCES HUMAINES.....	7
	1. Renouvellement contrat CDD L332-8 1er de Jean-Baptiste Gaüzère.....	7
	2. Modification fiche poste technicien rivière Adour amont et Adour aval.....	8
	3. Organigramme.....	8
VI.	RIVIERE ET MILIEUX AQUATIQUES.....	9
	1. Forfait de participation des EPCI aux études Zones Humides.....	9
	2. Point d'étape travaux.....	11
	A. Bassin Midouze.....	11
	B. Bassin Adour.....	12
VII.	VALORISATION TERRITORIALE.....	13
	1. Point d'étape du Sentier-de-l 'Adour.....	13
VIII.	ANIMATIONS.....	15
	1. Programme scolaire 2023/2024.....	15
IX.	COMMUNICATION.....	16
	1. Création de comptes sur plusieurs réseaux sociaux.....	16
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	17

I. OUVERTURE DE SEANCE

Début de la séance à 18h

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS

Délégués présents : Mme Bourdieu, Maury, Destenabes et MM Cabannes, Kruzynski, Laussucq, Biremont, Plancke, Remy, Berges, Dargelos, Ogé, Darbayan, Ducos, Laulom, Martin, Pomies, Guillemané, Lalanne, Blanc-Simon, Lanusse, Saint-Lannes

Délégués excusés et qui ont donné pouvoir :

- M. Cardonne Daniel a donné pouvoir à Mme Destenabes Véronique
- M. Berdoulet Cédric a donné pouvoir à M. Lanusse Denis
- M. Baron Patrick a donné pouvoir à M. Kruzynski Bernard
- M. Bancon Jean-Pierre a donné pouvoir à M Cabannes Philippe
- M. Lassalle Pascal a donné pouvoir à M. Ducos Christian
- Mme Eridia Martine a donné pouvoir à Mme Maury Martine

Délégués absents et excusés : Mme Mazieux, Cantegreil et MM Bonneric, Godot, Vilaton, Bruey, Napias, Tastet, Brethes, Bareyt, Puybaraud, Lanusse-Cazalé

Secrétaire de séance : Mme Martine Maury

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Le quorum est atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023
2. Affaires budgétaires
 - Décision modificative n°1
3. Affaires générales
 - Modification de la fiche programme n°7
 - Validation des fiches programmes 28 et 30
 - Désignation représentant SAM CLE SAGE Midouze
4. Ressources humaines
 - Renouvellement contrat CDD L332-8 1^{er} de Jean-Baptiste Gaüzère
 - Modification fiche poste technicien rivière Adour amont et Adour aval
 - Organigramme
5. Rivière et milieux aquatiques
 - Forfait de participation des EPCI aux études Zones Humides
 - Point d'étape travaux
6. Valorisation territoriale
 - Point d'étape du Sentier-de-l'Adour
 - Création compte réseaux sociaux
7. Animation
 - Programme scolaire 2023/2024
8. Questions diverses

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2023

Il a été demandé d'approuver le procès-verbal joint en [\(Annexe 1 du rapport de présentation des dossiers\)](#) de la séance précédente incluant les éventuelles remarques des délégués.

III. AFFAIRES BUDGETAIRES

1. Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 s'établit à 13 500 €, équilibrée en dépenses et en recettes, dont 13 500 € au titre de la section d'investissement et 0€ (avec deux inscriptions qui s'annulent) au titre de la section de fonctionnement.

a) En investissement

Au niveau de deux opérations d'ordre, la numéro 103 (étude sur le bassin versant du Bos pour le compte de CCCT) et la 104 (étude sur le bassin versant du Bos pour le compte de CCPG) un rééquilibrage de 0,01 € qui s'annulera doit être effectué suite à la réalisation de cette opération.

Afin de permettre l'acquisition d'un véhicule DUSTER pour les services du syndicat des ajustements de crédits sont à prévoir sur le chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) et le chapitre 21 (Immobilisations corporelles). 6 500 € de crédits de dépenses seront ajoutés au chapitre 21.

Afin de permettre le lancement d'une opération de restauration de berge sur le cours d'eau du Bès il convient d'inscrire les crédits sur l'opération 4023 (Restauration de berges sur l'axe Midouze). 30 000 € de crédits de dépenses seront ajoutés au compte 2318 et 12 500 € de recettes aux comptes 1322 (subvention région) et 1323 (subvention département) sur l'opération 4023

L'opération 3023 (Restauration de berges sur l'axe Adour) correspondant à la fiche programme 16 mise en suspend par le CT Adour ne sera pas réalisée cette année. Des crédits sont donc annulés sur le compte 2318 pour un montant de - 23 000 €.

Enfin les recettes d'amortissement sont abondées de 1 000 € sur le compte 2805 (amortissement de logiciels)

b) En fonctionnement

Afin de prévoir l'amortissement de plusieurs logiciels, il est proposé d'inscrire 1 000 € en dépenses de fonctionnement sur le compte 6811 (Dotations aux amortissements) et de réduire de -1 000 € le compte 615232 (Entretien réseaux) afin d'équilibrer cette section.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	13 500 €	13 500 €
TOTAL DM 1	13 500 €	13 500 €

Le comité syndical décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget principal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 500 € telle que présentée

IV. AFFAIRES GENERALES

1. Modification de la fiche programme n°7

Le Président rappelle que l'opération de restauration des annexes hydrauliques est prévue dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion « Mise en œuvre d'actions de restauration de milieu aquatique sur le bassin versant de la Midouze ». Cette restauration de milieu permettra d'améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau mais également de créer de nouveaux habitats.

Les travaux consistent à agrandir une ancienne frayère déjà présente sur ce site tout en la connectant au niveau d'étiage du Bès.

L'objectif est de supprimer l'ouvrage de régulation de niveaux d'eau et de terrasser l'annexe pour une mise en eau naturelle par l'aval du site.

Cependant dans le dimensionnement de l'opération, il était prévu un régilage des matériaux à proximité du site d'extraction.

Après actualisation de l'état des lieux, cette solution n'est pas opérationnelle et il a été nécessaire de trouver un autre débouché. Ainsi après concertation locale, il a été acté avec la commune de Morcenx-la-Nouvelle d'exporter les sédiments vers une parcelle communale.

Suite au sourcing auprès plusieurs entreprises, le coût de l'opération serait 3 fois supérieur au prévisionnel de **46 400 € HT**.

Ce montant n'étant pas acceptable, il a été acté de réaliser la consultation avec une option de base pour un volume de 4 000 m³, une option à 5 000 m³ et une dernière option avec le volume maximal à 5 800 m³.

Cette opération avait été présentée initialement avec la restauration de l'annexe sur la Midouze mais pour un souci de programmation, elles seront scindées et la restauration de l'annexe sur la Midouze sera présentée dans une autre fiche programme à savoir la n°30.

Le comité syndical décide :

DE RAPPORTER la fiche programme n°7 du programme 2023,

D'APPROUVER la fiche programme n°7 Ter (Restauration annexe hydraulique sur le Bès) telle qu'annexée ([Annexe 2 du rapport de présentation des dossiers](#))

D'APPROUVER le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel actualisé,

D'AUTORISER le Président à solliciter les financements correspondants

2. Validation des fiches programmes n°28 et n°30

Fiche programme n°28

Lors du dernier comité syndical, il a été acté que le Syndicat Adour Midouze vienne en appui à la commune d'Arengosse pour la préservation de sa station d'épuration, située en sommet de berge du Bès.

Ainsi il convient d'intégrer au programme 2023, la fiche n°28 correspondante, « Restauration de berge sur le cours d'eau du Bès à Arengosse » ([Annexe 3 du rapport de présentation des dossiers](#)), selon un montant prévisionnel de 25 000 € HT et le plan de financement prévisionnel.

Le comité syndical décide :

DE DELIBERER favorablement sur la fiche programme n°28 et de l'intégrer au programme 2023,

D'APPROUVER le contenu de la fiche programme n°28 (Restauration de berge sur le cours d'eau du Bès à Arengosse)

D'APPROUVER le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel de l'opération

D'AUTORISER le Président à solliciter les financements correspondants,

Fiche programme n°30

L'opération de restauration des annexes hydrauliques Mi_052 et Mi_052_amont était prévue au programme 2022, pour un montant prévisionnel de 18 000 € HT

Après sourcing auprès d'entreprises, il s'avère que le montant prévisionnel des travaux serait plutôt de 40 500 € HT. Cette différence de coût avait été intégrée dans la demande 2023, au travers de la fiche programme n°7.

Après échange avec les services du Département des Landes, ces derniers préféreraient pour faciliter l'instruction, que ces opérations soient présentées dans des demandes d'aide distinctes et ainsi présenter une demande de financement unique pour la restauration de l'annexe à Carcen-Ponson, pour le prévisionnel de 40 500 €, en lieu et place de la demande faite en 2022.

Ainsi une demande d'annulation de l'opération présentée en 2022 est faite et substituée par la demande faite par la fiche programme n°30 ([Annexe 4 du rapport de présentation des dossiers](#)).

Le comité syndical décide :

DE DELIBERER favorablement sur la fiche programme n°30 et de l'intégrer au programme 2023,

D'APPROUVER le contenu de la fiche programme n°30 (Restauration annexes hydrauliques Midouze)

D'APPROUVER le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel de l'opération

D'AUTORISER le Président à solliciter les financements correspondants,

3. Désignation représentant SAM CLE SAGE Midouze

Le Président rappelle que le Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Bassin de la Midouze » a été approuvé le 29 janvier 2013. Outil de planification de niveau local, il s'appuie sur l'instance de gouvernance que constitue la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La composition actuelle de la CLE est fixée par arrêté du 29 novembre 2017. La durée de mandat des membres autres que les membres de l'Etat étant de 6 ans, il importe de procéder à son renouvellement.

En conséquence, le Président demande au comité syndical de désigner un représentant du Syndicat Adour Midouze pour siéger au sein de la CLE SAGE MIDOUZE

Le comité syndical décide :

DE DESIGNER M. Christian DUCOS représentant du Syndicat Adour Midouze pour siéger à la CLE SAGE MIDOUZE

V. RESSOURCES HUMAINES

1. Renouvellement contrat CDD L332-8 1er de Jean-Baptiste Gaüzère

Le Président rappelle que le contrat à durée déterminée de Monsieur Jean-Baptiste GAÜZERE arrive à échéance le 31 décembre 2023, pour cela il est proposé de le renouveler par contrat de droit public d'une durée de 1 an et demi sur la base du 1^{er} échelon du grade de Technicien territorial assurant les missions de technicien rivière et animateur secteur Adour amont, emploi de catégorie hiérarchique B.

Le comité syndical décide :

D'AUTORISER le renouvellement de contrat de Monsieur Jean-Baptiste GAÜZERE sur le poste de Technicien territorial assurant les missions de technicien rivière et animateur secteur Adour amont, sur la base du 1^{er} échelon, emploi de catégorie hiérarchique B

D'AUTORISER le Président à procéder aux formalités de recrutement, les crédits nécessaires étant prévus aux orientations budgétaires et au budget 2023

2. Modification fiche poste technicien rivière Adour amont et Adour aval

Lors du recrutement en juillet 2023, il avait été défini une répartition territoriale entre les 2 techniciens sur le bassin de l'Adour, après réflexion et les premières semaines de fonctionnement il convient de repenser cette répartition territoriale.

Initialement l'agent recruté assurait l'animation des bassins versants Adour aval, les 3A et le Bos et l'agent déjà en poste assurait l'animation du bassin Adour amont.

Ainsi, il est proposé que l'agent en poste assure l'animation sur le bassin Adour aval et l'agent recruté au mois de juillet 2023, d'animer le bassin de l'Adour amont, le Bos et les 3 A.

Ces éléments de modifications seront apportés aux fiches de postes lors des entretiens annuels.

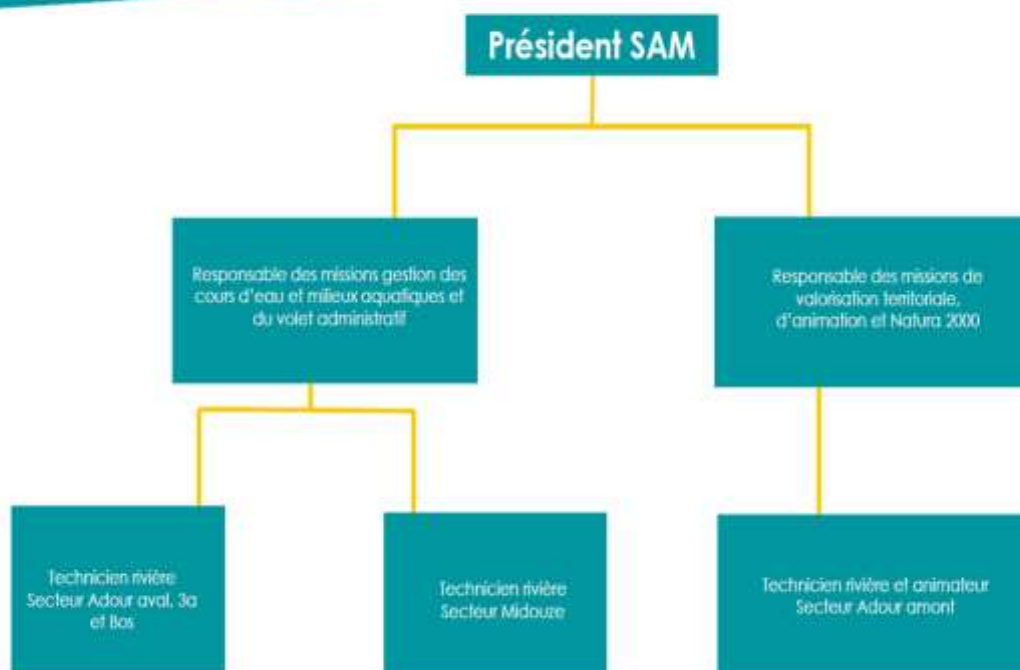
3. Organigramme

Lors du dernier Comité syndical, il avait été présenté le projet d'organigramme suite au recrutement d'un technicien au 1^{er} juillet 2023.

Conformément au code général de la fonction publique, ce dernier a été soumis à l'avis du Comité Social et technique (CST) du Centre de Gestion des Landes.

Après l'avis favorable du comité Social technique réuni en date du 11 juillet 2023, Le Président propose au comité syndical de valider le nouvel organigramme des services du SAM comme présenté ci-dessous.

Organigramme 1^{er} juillet 2023



Le Comité syndical décide :

D'ADOPTER l'organigramme général des services du SAM, à compter du 1^{er} juillet 2023 tel que présenté ci-dessus

VI. RIVIERE ET MILIEUX AQUATIQUES

1. Forfait de participation des EPCI aux études Zones Humides

Lors des dernières réunions du comité syndical, il a été évoqué le fait que plusieurs structures se positionnaient pour du portage d'étude concernant l'amélioration des connaissances sur les zones humides.

- La Communauté de communes Terres de Chalosse sur les zones U et AU de son PLUi,
- Le Syndicat du Gabas, Louts et Bahus sur son périmètre,
- La Communauté d'Agglomération Mont-de-Marsan Agglomération sur son périmètre,
- L'Institution Adour sur les zones non couvertes par une étude.

Ces études ont des niveaux d'ambition bien distincts qui vont :

- de la prélocalisation par analyse cartographique,
- d'un inventaire de terrain et d'une caractérisation de leur fonctionnement,
- de la définition d'un programme de gestion.

Obligation PLUi	Acquisition connaissance	Restauration / préservation
<ul style="list-style-type: none"> •EPCI •Pré-localisation et caractérisation •Zonage U/AU •Délai urgent •100 % EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> •Syndicat, EPTB •Pré-localisation •Bassin versant ou zone blanche •En cours •Mutualisation 	<ul style="list-style-type: none"> •CAMMA •Tout le périmètre •Pré-localisation, caractérisation, programme d'actions •Demande participation de principe des syndicats

Lors des rencontres avec les différents acteurs, le Syndicat du Midou et de la Douze (SMD) et le SAM, ont été sollicités par la Communauté d'Agglomération Mont-de-Marsan Agglomération pour être partie prenante dans l'étude via une participation financière, avec une contribution de principe sur le reste à charge de l'étude.

Lors du bureau du 21 juin 2023, cette sollicitation a été soumise aux membres afin de réfléchir sur le positionnement que devrait adopter le SAM, en essayant de dimensionner une enveloppe financière à y consacrer.

Quel positionnement du SAM?

- Être partie prenante? Consacrer un budget ?

Quel budget y dédier ?

- 20 000/25 000 € sur le périmètre du SAM
- Sur les cotisations actuelles?
- Montant échelonné sur plusieurs années

Quelle répartition?

- Forfait/EPCI
- Selon clef de répartition



Après discussion du bureau, il a été retenu le principe de dédier une enveloppe financière pour accompagner, voir inciter, les EPCI membres dans le portage d'étude sur les zones humides, à condition que les 2 modalités suivantes soient réunies :

1. Que l'étude soit complète, c'est-à-dire qu'elle intègre la phase de la prélocalisation (sauf si les données sont déjà existantes), la phase d'inventaire et de caractérisation et la phase de définition d'un plan de gestion.
2. Qu'elle porte sur l'intégralité du périmètre de l'EPCI membre, intégrant l'ensemble des zonages de son PLUi.

Cette participation sera apportée sur le reste à charge de l'étude, co-financement déduit. Le Syndicat ne sollicitera pas d'aide auprès de ses partenaires. La participation sera dégagée sur les cotisations de ses membres.

Les membres du Bureau du SAM ont validé une participation forfaitaire pour ses EPCI membres selon la règle proposée ci-dessous :

Forfait dimensionné proportionnellement à la participation des EPCI aux cotisations du syndicat.

- Cotisation < 5% : Forfait de 500 €
- 5% ≤ cotisation ≤ 15% : Forfait de 1 500 €
- Cotisation > 15% Forfait de 2 500 €

Pour information ; si tous les EPCI portaient des études zones humides, réunissant les conditions de participation du SAM, le budget à y consacrer serait de 16 500 €.

Un courrier adressé prochainement à chaque Présidents d'EPCI sera envoyé concernant sa participation aux études Zones Humides.

Le comité syndical décide :

DE VALIDER la participation forfaitaire aux études Zones humides complètes pour ses EPCI membres suivant la règle définie ci-dessus

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération

2. Point d'étape travaux

A. Bassin Midouze

Le SAM a lancé les travaux de restauration d'annexes hydrauliques sur la Midouze et du Bès.

En ce qui concerne les travaux d'annexe sur le Bès, ils ont débuté le 5 septembre et se sont achevés le 20 septembre pour un volume extrait d'environ 2 800 m³.

L'annexe qui se situe sur la commune de Carcen-Ponson en bordure de la Midouze, a débuté le 15 septembre pour une durée estimée de trois semaines.



Dans le cadre du plan de gestion du bassin versant de la Midouze, il a été programmé une action de gestion de la végétation dans le centre-ville de Geloux.

Cette action programmée en 2022 avait été repoussée en 2023 pour des questions de conditions météorologiques et d'interventions. Le traitement de la végétation a débuté le 11 septembre pour une durée approximative de trois semaines.

B. Bassin Adour

- **Travaux finalisés :**

Les travaux de création d'une descente aménagée empierrée pour l'abreuvement de bétail sur le ruisseau du Martinet commune de Pontonx-sur-l'Adour, ont été réalisés par l'entreprise SB Paysage durant la semaine 36.

L'objectif était de retirer l'abreuvement direct du bétail du cours d'eau.

Le coût des travaux est de **8 370 € HT**.



- **Travaux en cours**

Travaux de création d'un passage à gué commune de Larrivière-Saint Savin / Montgaillard. L'objectif est de redonner une libre circulation aux écoulements et d'améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)

L'entreprise Adour Travaux Spéciaux est mandatée pour la mise en œuvre de ces travaux. Le passage à gué sera réalisé en béton pour garantir les accès des véhicules.

Les travaux ont débuté le lundi 18 septembre et pour une durée estimée à 2 semaines. Le montant des travaux est **11 813 euros € HT**.



Entretien des plantations chantier test « Institution Adour »

L'association d'insertion l'Arbre à Pain a été mandatée pour réaliser les 2 passages d'entretien des plantations sur le site de Saint-Jean-de-Lier et de Onard.

Un premier passage avait eu lieu en juin 2023, le second passage doit débuter le 25 septembre 2023 sur la commune de Saint-Jean-de-Lier.

Pour rappel le montant des travaux s'élève à **7 770 € HT**.

Travaux à venir

La création de deux passages à gués sur la commune de Grenade-sur-l'Adour devraient débuter le 26 septembre 2023.

L'objectif est de limiter le piétinement par les bovins lors de la traversée du cours d'eau pour accéder d'une prairie à l'autre.

L'entreprise SPIE Batignolles a été retenue pour la mise en œuvre de ces deux passages à gué, pour un montant de **12 000 € HT**.

VII. VALORISATION TERRITORIALE

1. Point d'étape du Sentier-de-l'Adour

- **Ouverture du dernier tronçon**

Après une ouverture en plusieurs portions du Sentier de l'Adour :

2016 : Dax - Candresse

2020 : Mugron- Saint-Maurice

2017 : Candresse-Mugron

2022 : Saint-Maurice – Grenade

Nous commençons à voir le bout des 130km de l'itinéraire, effectivement, en cette fin 2023, les bons de commandes sont lancés pour finaliser la dernière portion de 30km rejoignant Grenade-sur-l'Adour à Aire-sur-l'Adour. Pour rappel, voici la liste des entreprises qui interviendront :

Tâche à réaliser	Entreprise	Montant des bons de commande
Traitement de la végétation	SB PAYSAGE	13 310 € HT
Aménagement de dispositifs de franchissement	COPLAND	52 970 € HT
Aménagements annexes	SB PAYSAGE	8 325 € HT
Fourniture de signalétique	PICBOIS	9 730 € HT*
Pose de signalétique	COPLAND	3 060 € HT*
TOTAL		87 395€ HT
*Bon de commande restant à valider par les entreprises, quelques ajustements peuvent encore intervenir		




▪ Rétablissement de la servitude de marchepied à Aire-sur-l'Adour

Pour rappel, la commune d'Aire-sur-l'Adour avait sollicité le syndicat pour l'accompagner dans son projet de restauration de la servitude de marchepied en aval du quai des graverots pour que le Sentier-de-l'Adour puisse passer au plus près de l'Adour dans ce secteur.

Au fil des investigations, le projet s'est avéré plus complexe que prévu intégrant des aménagements coûteux.

La commune s'est engagée à réaliser une partie des aménagements qui permettraient d'emprunter cette servitude sur $\frac{3}{4}$ du linéaire initialement prévu, un petit morceau de route et de trottoir permettra d'effectuer la jonction avec le quai des graverots.

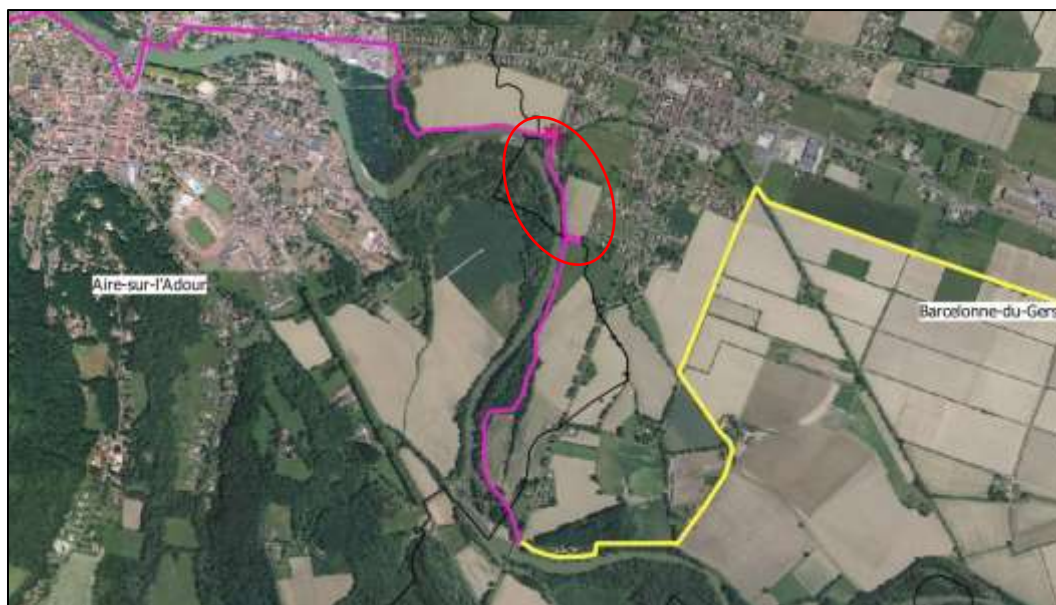


-  Zone de l'aménagement onéreux abandonné
-  Passerelle prise en charge par le SAM
-  Aménagement derrière la parcelle par la commune

Le syndicat s'est engagé à réaliser les opérations qui s'inscrivaient dans ses marchés déjà en cours à savoir l'aménagement d'une passerelle et la pose de clôtures.

▪ Jonction avec Barcelonne du Gers

La finalisation du Sentier de l'Adour Landais entre Aire-sur-l'Adour et Barcelonne-du-Gers ne pourra s'opérer que quand les échanges entre les deux Départements seront finalisés, car aujourd'hui le département des Landes n'a pas légitimité à inscrire à son plan départemental, baliser et entretenir un linéaire aussi petit soit-il sur une commune gersoise, or en cette fin 2023 ce n'est toujours pas le cas.



- Limites communales
- Sentier de l'Adour landais
- Sentier de l'Adour Gersois

▪ **Changement de tracé à Candresse**

Lors d'un changement de propriétaire sur la commune de Candresse, une convention n'a pas été reconduite. Ainsi plusieurs solutions ont été étudiées pour maintenir une continuité de l'itinéraire dans ce secteur :

- Contourner via la périphérie de la forêt communale
- Emprunter une voie douce en bord de route départementale actuellement en projet

Pour ne pas court-circuiter l'itinéraire du bourg, la municipalité préférerait la seconde option. Ainsi le service des itinéraires de randonnée du Département devait se rapprocher du service des routes pour savoir s'il serait possible de prolonger leur projet de voie douce sur environ 150m pour que le Sentier puisse rejoindre la route des Barthes. Aujourd'hui nous attendons un retour des services du Département sur cette question.

VIII. ANIMATIONS

1. Programme scolaire 2023/2024

Pour cette année scolaire 2023-2024, le syndicat va pour la première année proposer ses services d'animation à deux EPCI et non plus un seul.

Ce seront donc les écoles de la Communauté des Communes du Pays Tarusate ainsi que celles de la Communauté des Communes Terres de Chalosse qui pourront en bénéficier.

Petite subtilité sur le territoire de Terres de Chalosse, le territoire étant couvert par trois syndicats de rivières, le programme d'animation est co-porté par les trois syndicats.

Dans le cas des deux EPCI, un courrier d'information a été adressé à chacune des écoles ainsi qu'aux communes disposant d'une école sur leur territoire et aux EPCI.

Nous avons déjà enregistré quelques inscriptions.

Les animations se dérouleront au mois de Mai 2024 sur le territoire de Terres de Chalosse et au mois de Juin 2024 sur le territoire du Pays Tarusate.

Le planning des interventions sera communiqué aux élus des territoires concernés si vous souhaitez assister à une animation.

Pour les plus curieux, vous trouverez sur notre site internet le livret d'intention pédagogique adressé aux écoles : https://adourmidouze.fr/wp-content/uploads/2023/09/LIVRET_INTENTIONS_PEDAGOGIQUES_SAM_2023_2024.pdf



Livret des intentions pédagogiques et des animations

du Syndicat Adour Midouze



IX. COMMUNICATION

1. Création de comptes sur plusieurs réseaux sociaux

En amont du Comité syndical, les agents du syndicat ont soumis au Président et aux Vice-Présidents, l'ouverture d'un compte du Syndicat Adour Midouze sur 3 réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook et Instagram.

Ces comptes ont pour objectifs de relayer les actualités du syndicat en plus du site internet afin d'informer un maximum de personnes sur les actions du syndicat.

Ces différents réseaux permettraient d'atteindre différents publics.

LinkedIn, étant un réseau social professionnel, il permettrait de mettre en lumière les actualités réalisées par le syndicat en rentrant dans la technicité, ce qui permettra d'échanger avec d'autres syndicats, EPTB, et autres acteurs autour des sujets de la GEMAPI.

Facebook et Instagram quant à eux seront un peu moins techniques, mais permettront de mettre en avant les actualités (animation, travaux du moment...) ce qui nous permettrait d'atteindre un public plus large que les initiés qui consultent notre site par curiosité.

A la suite du comité syndical, les différents comptes des réseaux sociaux ont été créés, vous pourrez suivre simplement les actualités en vous abonnant à la page du syndicat.

Facebook : <https://www.facebook.com/people/Syndicat-Adour-Midouze-SAM/61551592095869/>

Instagram : <https://www.instagram.com/syndicatadourmidouze/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/98930159/admin/feed/posts/?feedType=following>

Sans oublier notre site internet mis à jour régulièrement !!!!

SAM : <https://adourmidouze.fr/>

X. QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h10